

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/04/2025 - 1766 - 2004 B 00326 - 478 006 919 - "2 MIL et +"

Désignation de l'entreprise		2 MIL ET PLUS			Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		16 RUE DU PRESIDENT ROOSEVELT			60510 BRESLES		
SIRET		4 7 8 0 0 6 9 1 9 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		31 12 2022	
				Brut	Amortissements, provisions	Net	
				1	2	3	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	106	AC	106	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	460	AG	460	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 901	AU	3 568	1 333
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB	15	BC		15	
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	1 500	BI		1 500	
TOTAL (II)		BJ	6 981	BK	4 133	2 848	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 760	BY		1 760
		Autres créances (3)	BZ	15 538	CA		15 538
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	11 519	CG		11 519	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	28 816	CK		28 816	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	35 797	1A	4 133	31 664	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	1 500	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 MIL ET PLUS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1.000..)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	170	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ			DG		
	Report à nouveau			DH	33 545	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(5 607)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	29 109	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)			DV	2 072	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX		
	Dettes fiscales et sociales			DY	445	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte de régul.	Autres dettes			EA	39	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	2 556		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	31 664		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 556		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SASU 2 MIL ET +
16, Rue du Président Roosevelt 60510 BRESLES

Etats financiers au : **31/12/2022**

SIRET 478 006 919 000 11
APE : 7022Z

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)
Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire

Les principales durées de vie retenues sont :

Immobilisations incorporelles :

Logiciel : 3 ans

Immobilisations corporelles :

Matériel Informatique : 3 ans

Mobilier de bureau : 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

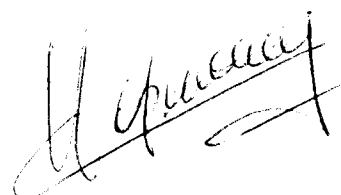
La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leurs valeurs normales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti, coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.



**2 MIL ET +
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros**

**Siège Social : 16 Rue du Président Roosevelt
60510 - BRESLES**

RCS BEAUVAIS 478 006 919 00011

**Procès - Verbal des Décisions de l'Associé Unique
Du 21 juin 2023**

L'an deux mil vingt trois
Le Mercredi 21 Juin
A 15 heures,

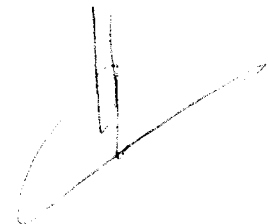
Madame Eliane HOPMAN, demeurant 16 Rue du Président Roosevelt 60510 BRESLES, associée unique, représentant 100 parts en pleine propriété de la société,

1 – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de seul président de la société, Madame Eliane HOPMAN, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

2 – A pris les décisions suivantes relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- L'affectation du résultat
- Les conventions passées entre l'associé et la société visées à l'article 227-10, al4 du Code de Commerce ;
- La délégation de pouvoir en vue des formalités ;



Première Décision :

L'Associée Unique, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 tels qu'elle les a établis, lesdits comptes faisant apparaître une perte nette comptable de 5 607 Euros, et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième Décision :

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice social s'élevant à (5 607 €) de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau » pour la somme de (5 607 €).

Troisième Décision :

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, l'Associée Unique précise qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de cet exercice.

Quatrième Décision :

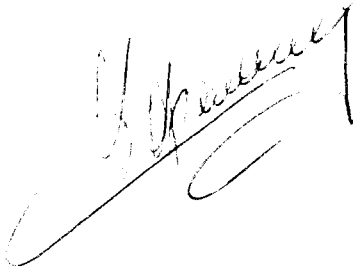
L'Associée Unique précise qu'au titre de l'exercice écoulé, aucune convention visée à l'article L 227-10 al 4 du Code de Commerce n'est intervenue.

Cinquième Décision :

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

De tout ce qui précède il a été dressé procès-verbal, signé après lecture par L'Associée Unique et reproduit sur le registre des décisions.

Eliane HOPMAN



**2 MIL ET +
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 1000 Euros**

Siège Social : 16 Rue du Président Roosevelt

60510 - BRESLES

RCS BEAUVAIS 478 006 919 00011

Décisions de l'Associée Unique en date du 21 Juin 2023 :

Proposition d'affectation du résultat:

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice ainsi qu'il suit :

- Au compte Report à nouveau pour la somme de 5 607 €

Etant rappelé qu'aucune distribution n'est intervenue.

Résolution d'affectation du résultat :

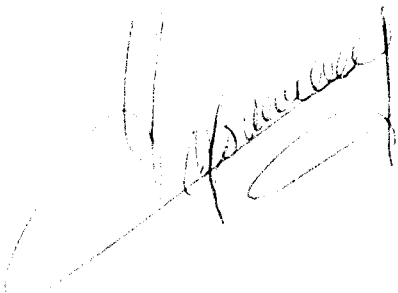
L'Associée Unique décide d'affecter comme suit le déficit de l'exercice s'élevant à 5 607 € :

Au compte « report à nouveau » pour la somme de 5 607 Euros.

L'associée Unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président



2 MIL ET +
SASU au capital de 1 000 euros
16, Rue du Président Roosevelt 60510 BRESLES
RCS BEAUVAIS 478 006 919

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
DU 21 JUILLET 2022

Conformément aux obligations légales et statutaires, l'associé unique rend compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos au **31 décembre 2022** et soumet à approbation les comptes annuels dudit exercice social arrêté.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

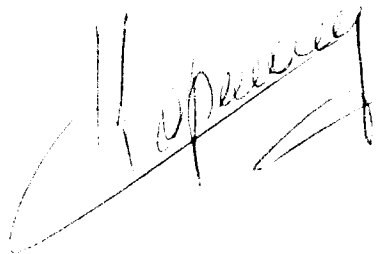
Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante:
Chiffre d'affaires d'exploitation d'un montant de 17 600 Euros.

- Evolution et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 sont les suivants:
Développement du chiffre d'affaires

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun événement significatif.



- Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche ou de développement.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Les comptes qui sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 17 600 Euros, contre 18 252 € en 2021.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 23 199 Euros, contre 21 853 Euros en 2021

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte de 5 599Euros contre une perte de 3 601 Euros en 2021.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte avant impôt de 5 607 euros, contre une perte de 3618 € en 2021.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés font apparaître une perte de 5607 Euros.

Nous proposons d'affecter le déficit de l'exercice :

- au compte « report à nouveau » pour la somme de 5 607 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises au vote.

LE PRESIDENT

